Date de dépôt : 2 novembre 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Nathalie Fontanet : Journée sans ma voiture : quels coûts pour les contribuables ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 14 octobre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La troisième édition de la Journée sans ma voiture a eu lieu dimanche 25 septembre de 10h à 16h sur le pourtour de la rade. A cette occasion, les quais du Mont-Blanc, des Bergues, du Général-Guisan, Gustave-Ador, ainsi que le pont du Mont-Blanc ont été fermés à la circulation et un important dispositif de sécurité a été mis en place.

Sans nier le succès de la manifestation, qui a probablement vidé l'ensemble des parcs publics du canton, des questions se posent sur son opportunité, voire sa nécessité. En effet, de nombreux témoignages relayent d'importantes perturbations du trafic ce jour-là sur l'ensemble du territoire cantonal (bouchons, rues bloquées, autoroute de contournement saturée,...). Ces conséquences négatives ont évidemment eu un impact sur les professionnels obligés de travailler ce dimanche (livraisons, taxis,...), qui ont dû faire des kilomètres en plus et ont perdu du temps, mais ont également causé un surplus de pollution.

En plus de ces inconvénients, les coûts de l'événement ne peuvent pas être ignorés en cette période où le canton rencontre d'importantes difficultés financières. En effet, alors que le Conseil d'Etat vient de déposer un projet de budget déficitaire pour 2017, la nécessité de dépenser des deniers publics pour une telle manifestation n'est pas une évidence. L'Etat n'a-t-il pas d'autres priorités que de fermer des routes pour faire concurrence à ses propres parcs publics? Poser la question est certainement déjà y répondre...

Mes questions sont donc les suivantes :

QUE 528-A 2/3

1) Quels sont les coûts exacts et complets de l'édition 2016 de la Journée sans ma voiture, en tenant compte des frais de personnel avant, pendant et après la manifestation (police, voirie, ...)?

- 2) Quels ont été les effets sur la circulation sur le reste des routes du canton ?
- 3) Une nouvelle édition est-elle prévue? Le cas échéant, des mesures vont-elles être prises pour limiter les nuisances et réduire les coûts?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Pour rappel, la première édition « Journée sans ma voiture » a eu lieu lors des portes ouvertes du CEVA, le 27 septembre 2015, la deuxième lors de l'inauguration de l'Aire, le 11 juin 2016, et la troisième le 25 septembre 2016, objet de la présente question écrite urgente. Ces événements visent à sensibiliser les Genevoises et les Genevois afin qu'ils se déplacent, l'espace d'une journée, individuellement ou collectivement, sans voiture. Ces manifestations, organisées en collaboration avec les communes se trouvant sur le parcours de la manifestation, permettent également de sensibiliser la population à la mobilité douce, en lui donnant la possibilité de s'approprier l'espace public, même en pleine ville, pour s'y rencontrer, partager un moment convivial sans l'omniprésence des voitures.

Ces projets d'intérêt public visent à provoquer une évolution des mentalités afin que la multimodalité devienne un réflexe pour les habitants de notre région. Il s'agit non seulement d'une question de fluidité, mais également d'un enjeu de cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la route, sans oublier la problématique de santé publique qui va de pair avec l'utilisation des modes de transports individuels.

Concernant les coûts logistiques et opérationnels de la manifestation, tels qu'ils ont été facturés, ils s'élèvent à 132 300 F, dont 26 000 F pour les agents de circulation et de sécurité, 23 500 F pour les mesures infrastructurelles de sécurité (pose et dépose de blocs en béton) et 23 000 F pour la pose et dépose des signaux de circulation et interdiction de stationnement. Le reste des dépenses se répartit sur le concept sanitaire, les installations électriques, le transport et le montage/démontage du matériel de fête. Les coûts pour l'information s'élèvent quant à eux à 34 400 F. Une partie du bénéfice des entreprises commerciales (restauration), soit 3 576 F, a été utilisée pour participer aux frais induits par leur présence.

3/3 QUE 528-A

La police a, quant à elle, décidé de mobiliser dans ce cadre 49 collaborateurs, pour un total de 504,5 heures effectuées.

Quant aux frais du personnel de l'administration, de telles missions rentrent dans ses prérogatives.

Concernant la répercussion sur la circulation, le trafic s'est reporté de façon diluée sur plusieurs axes. Une augmentation entre 10 et 25% sur l'autoroute de contournement, la Voie centrale, les ponts Butin, des Acacias et du Val d'Arve, la rue de Lausanne à la hauteur de la rue de Monthoux dans les deux directions, a été observée. L'avenue de l'Amandolier en direction des Eaux-Vives, la place Cornavin direction Lausanne et le boulevard Georges-Favon en direction de Plainpalais ont connu une augmentation d'environ 35%. La plus grande augmentation a été enregistrée sur le pont de Sous-Terre en direction de Saint-Jean.

Quant au dernier point, la prochaine édition est prévue le 1^{er} octobre 2017. Pour réduire les coûts des agents de circulation et de sécurité, une demande d'intervention de la protection civile a été déposée. Il est également envisagé de faire un appel à des sponsors.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP